

Image not found or type unknown



Résiliation d'un contrat assurance automobile

Par **rousseau**, le **16/02/2010** à **16:09**

Une compagnie d'assurances peut-elle résilier un contrat sous prétexte que l'assuré a eu trop de sinistres (4 uniquement matériels , sans blessé entre 2004 et 2009)? Merci de me répondre